

L'ORDRE

BUREAUX : 30, RUE SAINT-GABRIEL.

Pour les conditions de l'abonnement et des annonces, voir la dernière page.
PLINGUET & LAPLANTE, Editeurs-Propriétaires.

Les lettres d'affaires doivent être adressées aux Propriétaires, et celles concernant la rédaction, à MM. les Rédacteurs du journal. — Aucune lettre non-affranchie n'est retirée du bureau de poste.

CANADA.

MONTREAL, 13 JUIN 1871.

On ne saurait trop insister, croyons-nous, sur l'importance des déclarations publiquement formulées l'autre jour par l'Hon. M. Langevin, au sujet du Traité de Washington, en ce qui concerne le Canada.

Toutes les opinions étaient unanimes à comprendre et à dire que dans le marché conclu par la Commission Internationale nous avions été sacrifiés, honteusement sacrifiés; le seul dissentiment portait sur la part plus ou moins directe prise par le gouvernement Canadien ou plutôt par son premier ministre dans l'exécution du sacrifice.

Reçu par sa qualité de commissaire, Sir John A. MacDonald ne pouvait donner des explications avant que le Traité n'eût été ratifié entre les deux parties contractantes, c'est-à-dire l'Angleterre et les Etats-Unis; et dans ce silence obligatoire l'esprit public inquiet voyait comme un aven tacite de la culpabilité de nos gouvernants.

Enfin, grâce à Dieu, il n'en est rien. M. Langevin nous a appris que Sir John A. MacDonald et son gouvernement avaient protesté contre le Traité, et que notre représentant dans la commission ne s'était décidé à le signer que quand les autres commissaires Anglais lui eurent promis que les clauses concernant les pêcheries seraient soumises au Parlement Canadien qui pourrait les rejeter.

C'est pour cela que notre gouvernement prétend avoir conservé toute sa liberté d'action et n'être lié en aucune manière à faire accepter le Traité par le Parlement du Canada.

Mais ici se présente naturellement la question de savoir si le rejet de certaines clauses du Traité par notre Parlement entraînera la renversement de cette convention. Non-seulement ce n'est pas probable, mais le contraire est tout-à-fait certain; et ce qui le prouve surabondamment, c'est que quand le Traité sera soumis à notre Parlement, il aura depuis longtemps été ratifié et sera passé dans le domaine inviolable des faits accomplis.

En promettant à notre Commissaire que notre législature fédérale aurait voix au chapitre, et en faisant même insérer dans le Traité une clause spéciale à cet effet, l'Angleterre ne paraît avoir eu en vue que de nous encourager au sacrifice en nous laissant espérer des compensations si nous rejetons le Traité; mais c'est ici précisément que sa politique machiavélique se montre dans tout ce qu'elle a d'odieus.

Des compensations, des indemnités de la part de l'Angleterre! nous serions absolument ridicules d'en attendre. A la suite des invasions féonantes qui nous ont coûté des milliers de piastres et des vies précieuses, nous en avons demandé des in-

demnités; mais nos prières, nos supplications, nos reproches, nos menaces même ont été sans effet. Si, après un tel exemple d'ingratitude et d'infamie, nous avions encore la bonne foi d'espérer quelque chose de la métropole, nous serions peut-être le peuple le plus imbécile de la terre.

Non, le sacrifice est sans remède, et s'il nous reste la consolation de penser que notre gouvernement n'a pas trempé dans cette combinaison, nous avons au moins la cruelle faculté de ne plus conserver aucune illusion sur la politique coloniale de l'Angleterre.

Il ne nous paraît pas impossible que cette dernière action de la métropole soit le signal d'un changement radical dans la politique du Canada. Jusqu'ici nous avons eu un gouvernement qui travaillait énergiquement à resserrer le lien colonial pendant que l'Angleterre cherchait à le briser. Peut-être ouvrira-t-il enfin les yeux à la lumière, et poussé à bout par cette dernière bassesse de la métropole, comprendra-t-il qu'après tout Sir A. T. Galt n'a pas en tort. Ce sera un curieux spectacle de voir le parti ministériel actuel demander l'Indépendance après l'avoir tant combattue; mais ce spectacle semble nous être réservé dans un avenir très-prochain.

Il nous fait plaisir de lire ce qui suit dans le *Courrier de Beauharnois*. Ce témoignage rendu à un adversaire politique honore notre confrère et démontre que, grâce à Dieu, l'esprit de parti n'est pas aussi profond parmi nous que la *Minerve* voudrait le faire croire.

Le *Courrier* n'étant pas un journal de parti, mais une feuille indépendante qui sait rendre justice à qui elle est due et reconnaître le mérite partout où il se trouve, nous sommes très à l'aise pour parler de l'élection dans le comté de Châteauguay qui nous avoisine.

Là, M. le Dr. Edouard Laberge, de Ste. Philomène, qui a représenté Châteauguay au Parlement de Québec, pendant les quatre dernières années, a accepté de nouveau la candidature qui lui a été offerte encore une fois par les plus influents de ses électeurs.

C'est à tort, suivant nous, qu'on a représenté le Dr. Laberge comme un *roturier*. S'il est seulement libéral, c'est dans le vrai sens, et non dans le sens que l'interprète l'école du *Pays*. Son libéralisme ne va pas plus loin qu'à la désapprobation des mesures qui ne lui paraissent pas bonnes, et encore ces mesures ne touchent en rien aux grandes questions politiques et sociales sur lesquelles tous ceux qui sont catholiques et canadiens-français partagent la même opinion.

Fonctionnaire catholique et sincèrement patriote, M. Laberge a toutes les qualités requises pour faire un bon député: connaissances pratiques, études, honnêteté parfaite, indépendance de caractère.

Aussi, voyons-nous avec plaisir qu'il sera élu par acclamation. Il est très populaire dans son comté, et c'est avec raison. D'ailleurs, nous croyons sincèrement que toute opposition serait peine perdue.

Nos Coreligionnaires.

(Du *Journal des Trois-Rivières*.)

Quelques écrivains parmi nous, ne portant de catholique que le nom, s'étant chargés d'interpréter à nos concitoyens de croyance différente, notre Programme catholique et la lettre circulaire de Mgr. des Trois-Rivières, dans le sens d'une croisade

contre leur religion, nous pensons devoir désavouer cette interprétation, à la fois mensongère, malicieuse et absurde.

Ni le Programme, ni la lettre de Mgr. des Trois-Rivières, ne demandent une législation contre les croyances de nos concitoyens; mais ce que le Programme demande avec l'approbation et de notre évêque et de nos conciles, c'est l'abolition des lois contraaires au libre exercice de notre religion, et en affirmant cela nous défions les contradicteurs de dire que telle n'est pas la pensée du programme.

Or, y a-t-il en cela quelque chose qui puisse blesser nos concitoyens ou préjudicier en aucune manière à leurs intérêts religieux? Nous connaissons trop l'esprit de loyauté qui les distingue pour leur supposer quelque intérêt ou quelque désir de s'opposer à des demandes aussi justes de notre part.

C'est un fait aujourd'hui connu, que l'exercice de la religion catholique est gêné dans le pays par certaines lois. Nous ne pourrions les citer toutes, parce que nous ne disposons pas d'assez d'espace; cependant nous en citerons une dont l'application est presque journalière: c'est notre Code Civil sur le Mariage.

Ainsi il est de foi parmi nous, catholiques, que le mariage est un sacrement institué par Jésus-Christ et que c'est à l'Eglise à déterminer quelles personnes sont capables de le recevoir et quelles est la manière de le recevoir. Conséquemment nous ne reconnaissons pas à l'Etat le droit de conférer ce sacrement, ni le droit d'empêcher aucun catholique de le recevoir. Cependant l'autorité civile, pour empêcher certains mariages approuvés par l'Eglise, punit nos prêtres de \$500 d'amende ou de la prison lorsqu'ils les célèbrent.

Est-il surprenant après cela de voir les catholiques s'associer ensemble et demander pacifiquement et par les moyens constitutionnels l'abolition de semblables lois pour la protection de la personne de leurs prêtres? Mais s'ils ne le faisaient pas, ne pourraient-ils pas être regardés comme traités à leur religion? Comme ce sont nos autorités ecclésiastiques qui sont juges pour décider si telle loi est contraire ou non à la liberté de notre culte, y a-t-il quelque chose qui puisse porter ombrae à nos concitoyens, de ce que nous demandions à la législature toute la liberté que nos autorités ecclésiastiques jugeront être nécessaire à l'exercice de notre culte?

Cette attitude des catholiques ne doit surprendre personne, puisque tout dernièrement on a voulu, par la loi, forcer les ministres de notre religion à accorder la sépulture ecclésiastique à un nommé Guibord qui avait été publiquement chassé de l'Eglise par une excommunication.

D'un autre côté si on reconnaît au gouvernement le droit de contrôler la discipline ecclésiastique, nos coreligionnaires ont-ils à gagner? Avec de semblables principes politiques le jour viendra peut-être où les majorités parlementaires tenteront de faire pour les églises protestantes ce que l'on entreprend aujourd'hui contre l'Eglise catholique. Qu'en résulterait-il? Les catholiques étant les plus nombreux ne seraient-ils pas les maîtres de tout arranger suivant leur gré? Le principe émis dans notre programme, que la religion est au-dessus de l'Etat, n'est donc pas hostile à nos coreligionnaires. Au contraire, c'est un principe conservateur et éminemment social. Quel frein aussi puissant pourrait-on jamais opposer à l'ambition et aux convoitises!

D'ailleurs le fondement de toute loi, qu'on le remarque, ne repose-t-il pas sur l'idée du juste ou de l'injuste, et sans la religion que deviendrait la justice? La pensée du châtiment ou des récompenses dans l'autre vie n'existant plus, quelle loi humaine pourrait jamais subsister? L'Ordre est-il possible sans la prédominance de l'influence religieuse dans les sociétés?

Nous savons que dans les écoles parisiennes on soulevait la jeunesse contre ces principes de la subordination de l'Etat à la religion, parce qu'on faisait reposer la civi-

lisation dans un gouvernement sans Dieu; mais aujourd'hui qu'est devenu Paris avec ses écoles de pestilence, qu'est devenu la jeunesse qu'elles éclairaient à la lumière de ces idées incendiaires? Une partie de cette jeunesse est ensevelie sous les décombres encore fumants de la grande Babylonne et le reste se promène de partout le monde, mendiant un refuge et portant sur son front le stigmate de la révolte et de l'insubordination. Le malheur est que quelques jeunes gens, de nos compatriotes, ont reçu leur instruction dans ces prétendus foyers de civilisation et qu'ils cherchent aujourd'hui à se faire parmi nous les apôtres de ces doctrines. C'est ainsi que des journaux comme le *Pays*, l'*Indépendant*, l'*Ecrivent* et le *Constitutionnel* les ont répandus au milieu de nos populations. Est-il à s'étonner après cela qu'il soit devenu nécessaire pour les catholiques de prendre quelques signes de ralliement et de jeter les bases de quelque association par des programmes comme celui que nous avons publié?

Nous n'avons pas besoin de si longues argumentations pour nous justifier auprès de nos coreligionnaires d'avoir formulé le programme en question, il suffit de leur rappeler la conduite de leur compatriote, M. McDougall, notre représentant à la chambre fédérale. Lorsqu'il s'est porté candidat pour la ville des Trois-Rivières en 1867 quel a été son programme? Ne s'est-il pas engagé publiquement à ne voter aucune mesure concernant nos intérêts religieux sans se consulter avec notre Evêque?

Pourquoi donc chercherais-tu aujourd'hui à faire des contestations à M. C. B. Genest, notre candidat, parce qu'il a signé un semblable programme? On nous informe cependant que la grande majorité de la population anglaise ne lui sera hostile dans la prochaine élection qu'à raison de cette considération. Il est loisible à nos concitoyens d'être justes ou injustes à notre égard dans la personne de M. Genest, notre candidat, cependant s'ils cherchent à faire de la présente élection une question de race, nous n'avons pas d'objection à cela. De même que les protestants, nous dirons par leurs votes: nous ne voulons point pour membre de catholiques soumis à leur Evêque, de même nous leur dirons: à notre tour; pas de protestants pour nous représenter dans les conseils de la nation. Nous voulons l'union et la paix, mais nous n'y souscrivons jamais dans des conditions d'infériorité.

CORRESPONDANCE.

MM. les Rédacteurs de l'ORDRE.

Messieurs, Je n'ai pas l'habitude de répondre aux impertinences des individus qui se permettent de m'attaquer; mais, cette fois, je crois nécessaire de détruire les avances fautes et malhonnêtes de M. Rouleau, inspecteur d'école pour le comté d'Outaouais et associé professionnel de M. Walsh, candidat pour la Chambre locale dans le même comté.

M. Rouleau dit: «Le *Courrier d'Outaouais* affirme avec un aplomb digne d'un meilleur usage, que la candidature de M. Leduc est appuyée par les membres du clergé et par les capitalistes du comté. A cela je réponds qu'à l'exception d'un seul curé dont les sympathies électorales ne sont pas connues, il n'en est pas un seul autre qui ait promis directement ou indirectement son adhésion à la prétention ridicule de M. Leduc. Au contraire, ils se sont tous prononcés ouvertement en faveur de M. Walsh, le candidat populaire du comté.

En disant cela M. Rouleau est assurément de mauvaise foi:—Les deux curés dont les noms honorent ma requisição le prouvent assez clairement. Ces deux révérends Messieurs, dans tous les cas, adhèrent à ma candidature et je défie M. Rouleau de prouver le contraire. Plusieurs autres membres du clergé se

sont aussi prononcés ouvertement en faveur de ma candidature, et je le prouverai volontiers à M. Rouleau quand bon lui semblera, comme je le lui ai déjà offert, avant aujourd'hui. Pour détromper M. Rouleau je me permets d'ajouter que Sa Grandeur Monseigneur d'Outaouais m'a fait l'honneur de m'exprimer ses sympathies pour ma cause; en présence de M. Cotton, propriétaire de l'*Outaouais Times*, il a daigné encourager ce dernier à faire valoir mes droits et a aussi exprimé le désir de voir M. Walsh se retirer de la lutte.

M. Rouleau dit: «Je ne sais ce qu'en tend le *Courrier d'Outaouais* par Capitalistes. Selon la définition que je donne à cette expression, je n'en connais aucun qui supporte de ses moyens et de son influence la candidature de Charles Leduc, *Ecuyer, clerc-notaire*».

Le *Courrier d'Outaouais* par Capitalistes entend sans doute des hommes comme MM. Ruggles Wright, W. Batson, P. W. Wright, Dr. C. E. Graham, P. Poulin et autres.

M. Rouleau peut-il prouver que ces Messieurs ne sont pas des capitalistes et des capitalistes qui possèdent des fortunes colossales encore.

M. Rouleau dit: «Remarquez, Messieurs, les Rédacteurs, qu'il ne s'agit pas simplement d'être Canadien-Français, pour avoir un titre à représenter un Comté; il est d'autres qualités nécessaires et indispensables que je ne trouve pas dans la personne de M. Leduc.»

M. Rouleau ne trouve pas en moi les qualités nécessaires et indispensables pour représenter le Comté d'Outaouais (ce qui peut-être); mais les 600 électeurs, composés de personnes de toutes les classes de la société, qui ont signé la requisição qui m'a été présentée, doivent aussi en connaître quelque chose. D'ailleurs, je prends le Comté pour juge, pourquoi M. Rouleau ne vient-il pas déclarer cela devant les électeurs? Il pourrait peut-être alors leur faire comprendre qu'il y a plus de discernement chez lui seul que chez tous (à quelques exceptions près) les électeurs du Township de Hull et de Templeton.

Dans tous les cas le fait d'être canadien-français ne doit pas être une des moindres raisons pour engager les gens à supporter ma candidature. La population canadienne-française de ce comté s'élève à peu près 25,000 et nous n'avons pas un seul canadien-français pour mandataire. M. Walsh est catholique, mais peut-il, comme un canadien-français, protéger nos institutions, notre langue? Ah! dans le ploidoyer de M. Rouleau on s'aperçoit trop qu'il est le collègue de M. Walsh et il peut nous porter à croire, comme me le faisait remarquer un Révérend Monsieur de ce comté (mais au nombre des supporters de M. Walsh) qu'il vise un peu à la charge de protonotaire laissée vacante de plusieurs années.

M. Rouleau ajoute: «—Croyez, Messieurs les Rédacteurs, que le comté d'Outaouais, dont la population excède 40,000 âmes, n'est pas disposée à se jeter dans les bras d'un petit jeune homme de vingt-trois ou vingt-quatre ans, sans position sociale ni fortune, et dont les antécédents sont aussi obscurs qu'il est lui-même. Les électeurs de ce beau et grand comté ont plus conscience de leur responsabilité que cela.»

Pourquoi donc M. Rouleau disait-il encore l'autre jour en présence de M. Cotton, Dr. C. E. Graham et A. Riopelle et ensuite en présence de M. Ed. Truesdell, que je devrais travailler pour faire élire M. Walsh par le Parlement Local et qu'eux, l'année prochaine, travailleraient tous ensemble pour me placer à la Chambre des Communes?

M. Rouleau était donc de mauvaise foi alors! ou, pour assurer la candidature de M. Walsh, il ne craignait donc pas d'exposer le comté d'Outaouais entre les mains d'un petit jeune homme de 23 ou 24 ans!

La charge d'inspecteur a rendu M. Rouleau par trop pédagogue, il ne doit pourtant pas oublier que la sincérité n'est pas

déplacé même chez un ancien maître d'école.

Quant à mes antécédents, ma position et ma fortune, M. Rouleau a mauvaise grâce d'y toucher et cela prouve que ses moyens ne sont pas très-abondants. D'ailleurs des absurdités semblables, des injures aussi bêtes ne se refitent qu'avec un soubaton de promenade.

M. Rouleau ajoute encore: «En terminant, Messieurs les Rédacteurs, permettez-moi d'ajouter que parmi les personnes dont les noms sont publiés au bas de la requisição de M. Leduc, il est un grand nombre de ces personnes, qui travaillent activement en faveur de l'élection de M. Walsh. Je ne sais par quelle erreur ces personnes se trouvent incluses au nombre des partisans de M. Leduc. C'est peut-être parce qu'elles pensaient que la candidature de ce jeune homme ne pouvait être sérieuse.»

M. Rouleau, en portant une accusation aussi grave, aurait dû au moins mentionner ces noms. Aussi je le défie de prouver cet avancé comme je le défie de prouver aucuns de ces autres avancés et en attendant ces preuves je le tiens pour un homme qui dit sciemment des faussetés.

Avant de terminer, MM. les Rédacteurs, je dois dire que je ne crois pas M. Walsh capable de partager les opinions de son collègue. Il m'a donné sa parole (comme je l'ai fait moi-même) qu'il résignerait en ma faveur si mes chances de succès valaient mieux que les siennes, et s'il eût partagé les opinions de M. Rouleau il n'aurait certainement pas agi ainsi.

Croyez-moi, MM. les Rédacteurs, Votre très-humble, Cus. Leduc.

Hull, 9 juin 1871.

CONSEIL DE VILLE.

Hier soir, le Conseil de Ville a tenu sa première assemblée trimestrielle sous la présidence de Son Hon. le Maire Cursol, Eer.

Présents:—Les Echevins Simard, Wilson, Alexander, Rodden, Bastien, Taylor, Mas. terman, et Bernard.

Les Conseillers Saché, Loranger, Garth, Stephens, McShane, Desmarceaux, Rivard, Bétourne, Christie, Nelson, Plinguet, St. Charles, Jordan, McGauvran et Hood.

Son Hon. Le Maire suggère aux membres du Conseil de donner \$500 à ceux qui prendront les assassinés de M. Gault. Il suggère aussi d'augmenter les gardiens de la sécurité à 200, que 160 est insuffisant.

L'Echevin Rodden parle dans le même sens que Son Honneur le Maire et dit qu'il soumettra au Comité des Finances le projet d'augmenter les officiers de la justice.

Le Cons. Stephens propose, secondé par le Cons. Hood que \$500 soient offertes à ceux qui arrêteront les individus qui ont assassiné M. Gault. Adopté.

PROPOSITIONS

Des courtiers, pour que la loi qui les concerne soit amendée. Référée au comité des finances.

De M. Ross, pour fournir les boîtes d'armes additionnelles dans son département. Référée au comité du feu.

Des citoyens de Montréal, demandant du délai dans la décision de la question du chemin de fer. On donne pour raisons que le gouvernement a changé d'opinion au sujet de l'octroi des terres.

Des citoyens de Ste. Thérèse pour que les dispositions concernant l'embranchement St. Jérôme soient adoptées.

PRO-MAIRE. Proposé par le Conseil, St. Charles, secondé par l'Ech. Rodden que le Conseil Plinguet soit nommé pro-maire pour les prochains 3 mois. Adopté.

Proposé par l'Ech. Rodden, secondé par le Conseil, St. Charles que Son Honneur le Maire et les Présidents soient autorisés à

Feuilleton de l'Ordre.

LES

MISERES DE LONDRES

SIXIEME PARTIE.

LES AMOURS DU LIMOUSIN.

XLII

Alors Polyte cessait de chanter, puis à l'aide d'un morceau de glace cassée, qu'il posait incliné au bord de sa fenêtre, il regardait tout à son aise l'Auvergnat, sans être vu de lui. L'homme qui se croit seul laisse tomber le masque d'hypocrisie qu'il met ordinairement sur sa figure quand on le regarde.

Chapparot, persuadé que nul ne le voyait, laissait reprendre à sa physiologie son aspect farouche et sombre.

—Il marque mal, pensait l'ancien secrétaire du commissaire de police. Et il continuait à l'épier.

Il avait découvert le cabaret où Chapparot s'en allait le soir manger un peu de pain et de fromage et boire une chopine pour son souper.

Polyte s'en fit l'habitué. Chose bizarre! le charbonnier ne

le connaissait pas, et ne l'avait même jamais vu.

Aussi le coudoya-t-il plusieurs soirs de suite dans la salle basse du marchand de vin, sans faire attention à lui.

Et le soir où sir James vint causer avec Chapparot, Polyte était dans le cabaret.

L'intimité du grossier Auvergnat et du gentleman lui parut louche.

Juste-à Polyte s'était simplement amusé.

Maintenant, il flairait une affaire. L'affaire, comme on va le voir, était bien simple.

Polyte s'était dit: —Le commissaire m'a renvoyé parce que j'étais fainéant. Je ne le blâme pas, car il avait raison; mais, un matin, j'allais le trouver et lui disais: J'ai découvert un joli petit crime, et je viens vous prier de faire valoir mes droits à une petite prime que la préfecture accorde volontiers en pareil cas, il serait enchanté de me rendre ce service, car au fond il m'aimait assez et me trouvait une jolie voix.

Chacun son faible, et un commissaire de police a bien le droit d'aimer la musique.

Or, pour Polyte, un homme aussi mal famé que Chapparot, causant avec un monsieur comme sir James, c'était l'indice d'un crime commis ou à commettre.

Et, à partir de ce moment, Polyte ne quitta plus le charbonnier des yeux.

Dans la nuit qui suivit l'entretien, il demeura tantôt collé à la grille de la menuiserie qui donnait sur la cour, tantôt hissé jusqu'à une autre fenêtre en tabatière du grenier, qui avait vue sur l'esplanade des anciens abattoirs.

La nuit s'écoula, puis la matinée.

Polyte s'en alla flâner dans le passage, où il y avait une boutique de blanchisseuses, et, tout en ayant l'air de forger ces demoiselles, il ne perdait pas de vue le charbonnier et crut remarquer que celui-ci éprouvait une sorte d'inquiétude vague et que ses regards se tournaient sans cesse vers l'entrée du passage.

Polyte remonta à son observatoire et se mit à la tabatière.

Vers trois heures, il vit un fiacre s'arrêter à l'angle de l'avenue Parmentier et de la rue du Chemin-Vert.

Puis, trois personnes en descendirent. Polyte reconnut le gentleman qui avait eu un mystérieux entretien avec Chapparot.

La femme et l'enfant lui étaient inconnus.

Comme tous trois entraient dans le passage, Polyte fit volte-face.

Il quitta la tabatière et revint à la fenêtre grillée qui donnait sur la petite cour.

Puis, les yeux fixés sur son morceau de glace cassé, il attendit.

La porte de la boutique du charbonnier qui s'ouvrait sur la cour s'ouvrit, et Polyte vit Chapparot la traverser, suivi du gentleman, de la femme et de l'enfant.

—Tout cela est bien drôle! se dit-il.

Puis il eut un souvenir et une inspiration.

Ce souvenir est celui-ci: Quand il était gamain, il jouait avec les enfants du charbon, et il avait souvent remarqué la sonorité de la citerne, dont les parois formaient écho et renvoyaient distinctement le bruit et la voix du tonnelier qui chantait, dans la cave, en cerciant ses tonneaux.

Et ce souvenir amena l'inspiration et conduisit Polyte à se dire: —Il s'agit dans la cave, je vais pouvoir écouter ce qu'ils disent.

Alors le gamain sortit de son grenier, et, à cheval sur la rampe, se laissa glisser jusqu'en bas.

Sa mère était sortie, et il n'y avait personne dans la loge.

La boutique était à louer, et elle avait une petite porte donnant sur l'allée de la maison, et dont la clef demeurait chez le concierge.

Polyte s'empara de cette clef. C'était plus fort que lui: même en faisant de la police, Polyte chantait le *Pied qui remue*.

Mais cette fois ce fut à dessein.

—S'ils sont dans la cave, se dit-il, ils m'entendront chanter, et s'ils méditent un mauvais coup, ils n'oseront pas l'accomplir.

Seulement, Polyte n'avait pas calculé que le mauvais pas s'était fait tandis qu'il se rendait à son grenier, et lorsqu'il arriva dans la boutique, sir James et le charbonnier avaient déjà quitté le théâtre de leurs exploits sinistres.

Mais Polyte entendit les cris de Jenny qui se décidait à appeler au secours.

Et alors il se pencha sur les planches qui recouvraient la citerne, les souleva et plongea un regard investigateur dans les profondeurs ténébreuses de ce cloaque.

XLIII

Les forces de Jenny commençaient à s'épuiser; mais l'apparition de cette tête d'homme penchée sur l'orifice de la citerne lui rendit le courage et l'espoir.

Jenny ne savait que quelques mots de français.

Cependant elle articula nettement un *savez-vous!* que Polyte entendit fort bien.

—Soutenez-vous une minute encore, répondit Polyte.

Et il disparut.

Jenny comprit qu'il allait chercher du secours.

Le secours n'était pas loin, du reste, il consistait en un objet matériel.

Cet objet était une longue échelle qui se trouvait rangée contre le mur dans l'escalier.

D'un coup d'oeil Polyte jugea qu'elle serait assez longue.

Et, la chargeant sur son épaule, il revint dans la boutique et la plongea dans la citerne.

L'échelle toucha le fond, et ressortit encore dans la boutique d'environ trois pieds.

Alors Polyte descendit.

Déjà Jenny s'était cramponnée à l'échelle libératrice, mais ses vêtements étaient si lourds, ses forces si épuisées, qu'elle n'aurait pu parvenir à remonter toute seule, si Polyte ne l'avait prise à bras-le-corps.

Polyte était à la fois un mauvais sujet et un bon garçon; en ce moment, il oublia Chapparot, et le commissaire, et son petit plan machiavélique.

Il ne vit devant lui qu'une pauvre créature épuisée, mourante, qui réclamait tous ses soins.

Et il la transporta dans sa loge.

Sa mère, une vraie portière, bavardait sans doute dans le voisinage, et ne se pressait pas de rentrer.

Mais Polyte n'y songea pas un instant.

Il se hâta de déshabiller Jenny, de la pousser auprès du feu et de lui jeter sur les épaules les couvertures du lit de sa mère.

L'Irlandaise grelottait, mais elle ne pensait guère à elle, la malheureuse! et murmurait le nom de son fils en se tordant les mains de désespoir.

Polyte comprit; et, à tout hasard, pour la rassurer, il lui dit: —Ne craignez rien, votre fils n'est pas en danger; d'ailleurs, je le sauve, comme je vous ai sauvée!

Jenny n'avait pas redouté un seul instant, du reste, qu'on traitât l'enfant. Elle savait trop quel prix lord Palmour, son mortel ennemi, attachait à son existence et quels efforts il avait faits pour s'en emparer.

(A continuer.)

faire rapport des amendements nécessaires avant l'assemblée du prochain parlement. Adopté.

L'Echevin Rodden dit qu'il y a un minorité du comité des finances relativement à l'octroi du million au chemin de fer de colonisation du Nord.

L'Echevin Bernard combat cette proposition de la minorité du comité des finances.

Son Honneur le Maire dit que le rapport devra rester sur la table et que demain il donnera son opinion sur l'opportunité de la lecture.

Proposé par le Conseiller Stephens, secondé par le Conseiller Hood, que le rapport de la minorité du comité des finances soit lu.

Cette question est mise aux voix et maintenue par 15 contre 7.

L'Echevin Rodden propose, secondé par le Conseiller St. Charles, que le rapport des comités des chemins et des finances pour l'élargissement de la rue St. Pierre soit adopté. — Adopté.

Proposé par l'Echevin Rodden, secondé par l'Echevin Wilson, que le rapport des comités des chemins et des finances pour la construction de trottoirs en différentes compositions soit adopté. — Adopté.

Le Conseiller Rivard suggère de poser les bases d'une ligne de conduite quelconque sur cette question.

L'Echevin Bastien combat la pensée du Conseiller Rivard.

Proposé par l'Echevin Rodden, secondé par l'Echevin Simard, que le rapport des comités des chemins et des finances pour niveler l'avenue Colborne soit adopté. — Adopté.

Proposé par l'Echevin Simard, secondé par l'Echevin Bastien, que le rapport du comité des chemins au sujet de l'ouverture de la rue Suzanne, les terrains nécessaires lui ayant été offerts, soit adopté. — Adopté.

Proposé par le Conseiller Bétournay, secondé par l'Echevin Bastien, que le rapport du comité du feu par l'érection d'engins à vapeur, rejetant les pétitions de MM. Roberts et O'Brien et acceptant celle de M. Archambault, celui-ci devant constituer la fumée, soit adopté.

Le Conseiller Loranger propose en amendement, que l'on consulte les avocats de la Corporation à ce sujet avant de prendre aucune détermination.

Le Conseiller McShane demande pourquoi on a refusé à MM. Roberts et O'Brien d'ériger des engins à vapeur.

Le Conseiller Rivard dit qu'il admettra ce rapport, parce que l'engin à vapeur de M. Archambault ne sera que de 3 forces et ne fera que peu de bruit.

Proposé par le Conseiller McShane, secondé par le Conseiller Hood, en amendement à l'adoption de ce rapport, que les noms de MM. O'Brien et Roberts soient ajoutés à celui de M. Archambault.

Le Conseiller Loranger expose les raisons qui ont occasionné le refus fait à M. Roberts, voulant ériger son engin près d'un hôpital et d'une école des frères. Pour le refus fait à M. O'Brien, le Conseiller Loranger dit que l'espèce où il voulait ériger son engin était trop étroit.

L'Echevin Bernard dit qu'il faut bien réfléchir avant de refuser aux citoyens la permission d'ériger de ces sortes de machines.

Le Conseiller Bétournay dit que sept ou huit agents de compagnie d'assurance et un grand nombre de représentants de diverses institutions ont signé les pétitions contre l'érection de ces engins.

L'amendement du Conseiller Loranger est adopté par 11 contre 9.

Le Conseil s'ajourne à 11 1/2 h.

Paris, 12.—Paris est déjà encombré par les citoyens et ses étrangers qui y retournent.

Le gouvernement est déterminé à indemniser les propriétaires dont les maisons ont été détruites durant le siège de Paris.

Le dommage causé à la manufacture des Gobelins n'est pas considérable, et l'ouvrage a déjà été repris dans cette branche importante de l'industrie parisienne.

Londres, 12.—Les Tories sont à organiser une opposition vigoureuse au traité de Washington.

Les Communistes de Clerkenwell ont résolu de tenir une assemblée lundi soir à Hyde Park pour protester contre leur exclusion par le gouvernement anglais.

La perspective de la moisson en France et en Prusse est décourageante. Beaucoup de grains ont péri dans les parties sud de l'Europe; néanmoins le froment promet d'être abondant.

Les dernières nouvelles reçues de Téhéran mandent que la famine est telle dans un district de la Perse que le peuple affamé a tué et mangé 50 enfants.

Londres, 12.—Une dépêche de Bombay mande qu'un vaisseau a sombré près de Luckput, et que quatre-vingt personnes ont péri.

Versailles, 12.—Le Duc d'Aumale est parti aujourd'hui pour l'Angleterre.

La Cour martiale pour le procès des insurgés, est annoncée pour la semaine prochaine.

M. Pouyer-Quertier, ministre des Finances, propose à l'Assemblée de lever des taxes additionnelles pour le montant de 450 millions de francs, répartis comme suit: soixante millions sur l'enregistrement des contrats; 90 millions sur les liqueurs, etc.; 50 millions sur le sucre et le café; 200 millions sur les fabriques de tissus et les marchandises coloniales, et 50 millions sur divers autres articles.

Paris, 12.—Le Duc d'Aumale a refusé un banquet offert par les partisans de la maison d'Orléans.

McMahon a refusé la candidature à l'Assemblée de l'un des districts vacants de Paris.

New-York, 12.—Une dépêche de Versailles mande que l'on croit que l'on proposera sous peu un plébiscite pour décider entre le Prince Impérial et le Comte de Chambord.

Lisbonne, 12.—L'Empereur et l'Impératrice du Brésil sont arrivés. Avant de venir à Lisbonne ils sont obligés de faire la quarantaine au Lazaret.

Berlin, 12.—Une proclamation impériale annonce l'ordre dans lequel la procession triomphale doit entrer dans la ville. En tête de la colonne, on portera quatre-vingt-dix drapeaux colorés aux Français. Puis,

viendront les généraux, les aides-de-camp, les officiers commandants, le Comte de Bismarck, les généraux Von Bön et Von Moltke, et l'Empereur Guillaume. Ils seront suivis de l'armée victorieuse.

Rio-Janeiro, 23 mai.—Le gouvernement du Brésil a présenté aux Chambres un bill pour l'émancipation de tous esclaves appartenant à la Couronne. Ce bill rencontra beaucoup d'opposition en Chambre.

PETITE GAZETTE.

L'Extravagance, soit de corps ou d'esprit, produit la débilité et la maladie. Le remède ordinaire est de prendre quelque stimulant, dont l'effet est le même que si l'on donnait des coups de fouet à un cheval fatigué au lieu d'avoir.

Qu'est-ce que Madame Winslow? Comme cette question nous est faite très souvent, nous dirons simplement que c'est une Dame qui, pendant plus de trente ans, a consacré tout son temps et ses talents à l'éducation et à la santé des enfants.

Le Dr. DANSEREAU, Gradué de l'Université McGill en 1855, Licencé par les Facultés de Médecine de la LOUVE et de PARIS.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Aux Marchands de la Campagne ET AUTRES

À VENDRE À MOITIE PRIX LES SUIVANTS:

1000 MEUBLES assorties de 30 à 100 lbs., quantité de 100.

1000 lbs. PEINTURES de diverses couleurs en poudre et préparées.

MAISON LARIVIERE & CIE. No. 287 Rue St. Paul No. 287 Coin de la Rue St. Gabriel.

TERMES LIBERAUX 12 mai

DR. P. DANSEREAU, Gradué de l'Université McGill en 1855, Licencé par les Facultés de Médecine de la LOUVE et de PARIS.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

Le Dr. DANSEREAU a l'honneur d'annoncer au public de Montréal, son intention de continuer dans cette Cité l'exercice de sa profession.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

Contre les douleurs de la dentition des enfants.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

Contre la dysenterie des enfants.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

Contre la Diarrhée des enfants.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

Contre la douleur des entrailles des enfants.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

Contre les convulsions des enfants.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

Contre l'insomnie des enfants.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

Contre tous les maladies dont les enfants sont sujets.

C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

EN VENTE CHEZ TOUTS LES PHARMACIENS.

Maintenant en mains. Ex "Gleniffer et Ottawa."

130 boîtes de papier à écrire à bon marché, à petit format et à format Post Folio.

James Sutherland, 160 et 162 Rue St. Jacques.

Premier Prix à l'Exposition Provinciale, 1870.

DE LA PUISSANCE

Par les ATELIERS DE TEINTURE

HABITS DE DAMES HOMMES ET ENFANTS

Teints, Dégraissés EN ENTIERS OU DÉFAITS.

Soleries, Satins, Ettofes de Laine, Cotonnades et Piqués Imprimés d'après le dernier genre, et qui conviennent très-bien pour Robes d'Enfants, Tabliers et Jupons pour Dames, tous avec couleurs brillantes.

Venez voir nos patrons d'Ettofes Imprimées!

Bureau: 301, RUE NOTRE-DAME, 624, 626 et 628, Rue St. Joseph

No. 215, Rue Notre-Dame

7 mai 1871.

ALMANACH DES HOMMES D'AFFAIRES DE MONTREAL.

Atelier de Marbre St. Laurent. T. J. Johnston, 91 Bligny.

Atelier d'ouvrage en fil de fer Victoria. A. Décarie, 15 St. Urbain.

ARTISTES PHOTOGRAPHES. N. C. Lalonde, 18 St. Laurent.

BOURREUR. A. Finzel, 25 St. Urbain.

CARROSSIERS. Dufort & Ledoux, 113 St. Joseph.

CHAPELLIER et PELLETIER. James Stenhouse, 109 St. Pierre.

Chapeaux, Coiffures et Fourrures. Dolle, Villeneuve, 506 Ste. Marie à 514.

Chaussures en Gros et en Détail. Léandre Gauthier, 393 Ste. Marie.

Chimistes et Droguistes. D. Lewis & Cie, 274 St. Joseph.

CIGARES, TABAC, &c. Thos Gribbin, 117 St. Laurent.

Confiseur en Gros et en Détail. Louis Lemay, Marché Bonsecours, au pied de l'escalier (côté Est).

Cuir et Furnitures à Cordonnier. M. C. Galarneau, 279 St. Paul.

EBENISTE et SCULPTEUR. A. J. Pigeon, 84 St. Antoine.

Entrepreneur de Pompes Funébres. Y. Thériault, de 37 St. Ch. Broome à 33 St. Urbain.

Epiciers en Gros et en Détail. P. Lapointe & Cie, 567 Ste. Marie.

FERBLANTIER et COUVREUR. H. N. Lewis, 501 et 503 Ste. Marie.

Ferblantier, Peoles et Huile de Charbon. G. Constantineau, 130 St. Joseph.

HORLOGERS et BIJOUTIERS. Vidal et Lefort, 227 Notre Dame.

MARCHAND DE BOIS. Magloire Leblanc, 127 Lamontagne.

Marchandises Seches et Hanches faites. H. Blumenthal, 222 St. Laurent.

MANUFACTURIER de BALANCES. Alex. Gordon, 73 Collège.

Manufacture de Étofes de Chapeaux et de Plumes. G. Morganti, 94 St. Laurent.

MEUBLES. Mde Leblanc, de 91 St. Laurent à 114 Craig.

OPTICIEN. Geo. J. Hubbard, 26 Côte St. Lambert.

PEINTRE D'ENSEIGNES. P. Denis, 166 St. Laurent.

Peinture, Huile, Vaisselle, &c. Joseph Charlette, 399 St. Joseph.

Peinture, Vitres, Mastie, &c. L. N. Denis, 311 & 313 St. Laurent.

Plaqueur en Or et en Argent. M. E. Lymburner, 153 St. Bonaventure.

Serrurier et Poseur de Sonnettes. J. K. Macdonald, 687 Craig.

SELLIER. J. B. Sénécal, 505 Ste. Marie.

VAISSELLE. A. J. Marché, 395 Ste. Marie.

VALISES, PORTEMANTEAUX, &c. A. Laflamme, 120 St. Joseph.

Vernis et Peinture à l'Extremite Est. Rogers & Deacon, 607, 609 & 611 Ste. Marie.

Verre de couleur, Peintre de Maisons et d'Insignes. L. Larose 88 St. Antoine à 19 Ste. Marguerite.

Alpaca Noir. GLADSTONE BRAND

S. CARSLY & Co, No. 305 Rue Notre-Dame.

Nous venons de recevoir un autre lot de ALPACA NOIR GLADSTONE BRAND

Que nous détaillerons de 5 à 15 ets. la verge, prix plus bas que n'importe quel magasin de la ville. Il se agit de pas question du prix de l'Alpaca dans les autres magasins, nous le vendrons toujours à meilleur marché.

Apportez-en des échantillons et comparez. S. CARSLY & Co, 305, Rue Notre-Dame.

LIGNE ALLAN 1871

Sous Contrat avec le Gouvernement Canadien pour le Transport des Malles de Canada et des Etats-Unis.

ARRANGEMENT D'ETE.

La LIGNE de la MALLE de cette COMPAGNIE se compose des Vapeurs suivants de première classe sur le Clyde:

Polynesian, 4300 ton. En construction

Surmaton, 3900 " " " "

Orissian, 3400 " " " "

Scandinavian, 3400 " " " "

Prussian, 3400 " " " "

Austrian, 2700 " " " "

Norwegian, 2700 " " " "

Moravian, 2600 " " " "

Peruvian, 2600 " " " "

German, 2500 " " " "

Cyprian, 2500 " " " "

European, 2400 " " " "

North-American, 2400 " " " "

Corinthian, 2400 " " " "

St. David, 1800 " " " "

St. Andrew, 1800 " " " "

St. Patrick, 1800 " " " "

Gordon & Co, 1700 " " " "

Sweden, 1700 " " " "

Les Steamers de la LIGNE de la MALLE de cette COMPAGNIE partent de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUEBEC tous les MARDIS, arrivant à Lock Foyle, pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et Passagers pour l'Irlande et l'Europe partant de Québec comme suit:

MOHAWK, le 12 mai

PRUSSIAN, le 19 mai

P

Produits Recommandés!! SIROP LA ROZE D'ECORCES D'ORANGES AMERES

Sirop de sucre obtenu sans altération... Tonique excellent, pour relever les fonctions de l'estomac...

SIROP FERRUGINEUX A L'IODURE de FER INALTERABLE

L'état liquide est celui sous lequel le fer s'assimile le plus facilement...

SIROP DEPURATIF A L'IODURE de POTASSIUM

L'iodure de potassium est un altérant réel, un purifiant d'une efficacité incontestable...

SIROP SÉDATIF AU BROMURE de POTASSIUM

Tous les médecins s'accordent à reconnaître au Bromure de Potassium, chimiquement pur, une action sédative et calmante sur tout le système nerveux...

PAPIER RIGOLLOT POUR SINAPISMES

DEPOT A QUEBEC, E. GIROUX & CIE. A MONTREAL, DEVINS & BOLTON



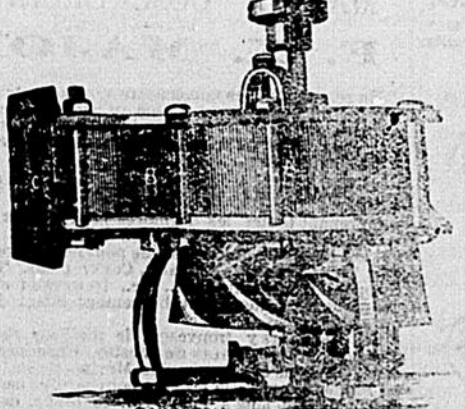
ELIXIR CALISAYA PHOSPHO-FERRIQUE

Cette nouvelle préparation d'écorce de Calisaya et de Pyrophosphate de fer, constitue un progrès réel sur tous les médicaments de même nature...

PHARMACIE DU Dr. PICAULT 75, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

AVIS A LA CARROSSERIE DU CANADA. Quatre ouvriers travaillant le bois et six ferronniers...

MADAME LALIBERTE, SAGE-FEMME. LICENCIÉE par le Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada...



AVIS aux Parties Intéressées dans les Pouvoirs d'Eau et dans les Moulins.

CHAMBRE DE PHOTOGRAPHIE 175, RUE MCGILL, 175 PRES D'ALBION HOTEL

L. O. CANTIN \$1.00 LA DOUZAINE. On prend les Photographies dans les derniers jours pour une Plastrine la Douzaine...

A. D. COLE. En conséquence de l'avis ci-dessus, nous sommes prêts à exécuter promptement tout ordre qui nous sera fait pour les roues d'eau...

W. P. BARTLEY & CIE. 11 Avril. Toronto, 7 Mars, 1871.

GOODERHAM & WORTS. Nous garantissons de prendre des PHOTOGRAPHIES en tout genre à l'importe quelle maison de la ville aux prix suivants...

ATELIERS DE Ferblanterie et de Plomberie. F. DRAPEAU No. 118 RUE ST. LAURENT.

AVIS est donné que M. F. DRAPEAU, de la maison ST. GEORGE & DR. APEAU, ouvrira le 22 février courant un atelier de Ferblanterie, Plomberie, Lampes et Huile de Charbon.

M. F. DRAPEAU, tout en recommandant ses pratiques et le public en général l'encouragement libéral qu'on lui a donné, s'est avisé qu'il continuerait comme par le passé à prendre tout ouvrage concernant Plomberie, Couverture en ferblant en tôle galvanisée et autres ouvrages, etc.

DENTS ARTIFICIELLES. AMELIORATION! Des dents artificielles qui ne tombent plus. Permettent et confort réalisent par l'adoption de la nouvelle méthode que vient d'introduire le Dr. J. A. BAZIN SEUL.

Il est reconnu qu'une paire de Lunettes qui convient parfaitement à la personne qui s'en sert est un des grands bienfaits que la science moderne a conférés à ceux dont la vue laisse à désirer...



La 'LOCKMAN' est le plus grand progrès de ce jour. Elle fait une couture parfaite en formant un magnifique noeud, tout à fait semblable des deux côtés à la pièce cousue.

GEORGE HARVEY, seul agent pour la Province de Québec, marchand de toute espèce de machines à coudre et de fournitures de machines...

COMPAGNIE D'ASSURANCE The Liverpool & London & Globe. DIRECTEURS EN CANADA. T. B. ANDERSON, Eor., Président, (Président de la Banque de Montréal.)

CHAMBRE DE PHOTOGRAPHIE 175, RUE MCGILL, 175 PRES D'ALBION HOTEL. L. O. CANTIN \$1.00 LA DOUZAINE.

Photographies dans les derniers jours pour une Plastrine la Douzaine. LES PORTRAITS SUR LE ZING seront pris comme par le passé d'une ressemblance qui défiera toute compétition.

ARRIVE ENFIN PORTRAITS POUR LE MILLION. Nous garantissons de prendre des PHOTOGRAPHIES en tout genre à l'importe quelle maison de la ville aux prix suivants...

Salamandres Patentées DE EDWARDS. AMELIOREES A L'EPREUVE DU FEU, DES VOLEURS, ET du FEU et des VOLEURS.

SERRURES POUR BANQUES, et toutes sortes de serrures à l'EPREUVE DU FEU ET DES VOLEURS. CHARLES EDWARDS, Successeur de Kershaw & Edwards, No. 19, Quarré Victoria.

WILLIAM HENDERSON MARCHAND DE BOIS. Boite 199, Bureau de Poste, MONTREAL.

BUREAU ET COUP'S RUE ST. CONSTANT, en arrière d. Marché St. Laurent. RUE DU BASSIN, un peu plus haut que l'Église St. Anne.

BOIS DE CONSTRUCTION: PIN, CHENE, ORME, EPINETTE, CEDRE, etc., à vendre et livré sur commande.

PRESEQUE TOUTES LES MALADIES et maux chroniques dépendent de la circulation imparfaite du sang.

Les Pustules Vermifuges du Dr. Picault sont les seuls remèdes infaillibles contre les vers des enfants.

PATENTE DE LOCKMAN Machine à Coudre A POINT NOUÉ.

BOON ET WOODWORTH. Leurs Habilements dits 'Dominion' pour \$10 seulement, des meilleurs de ville.

BOON ET WOODWORTH. Leurs Habilements dits 'Dominion' pour \$10 seulement, des meilleurs de ville.

BOON ET WOODWORTH. Leurs Habilements dits 'Dominion' pour \$10 seulement, des meilleurs de ville.

BOON ET WOODWORTH. Leurs Habilements dits 'Dominion' pour \$10 seulement, des meilleurs de ville.

BOON ET WOODWORTH. Leurs Habilements dits 'Dominion' pour \$10 seulement, des meilleurs de ville.

BOON ET WOODWORTH. Leurs Habilements dits 'Dominion' pour \$10 seulement, des meilleurs de ville.

BOON ET WOODWORTH. Leurs Habilements dits 'Dominion' pour \$10 seulement, des meilleurs de ville.

OCULISTE ET AURISTE. Dr. L. O. THAYER. Le célèbre OCULISTE et AURISTE, peut être consulté tous les jours à son bureau, No. 223, RUE NOTRE-DAME, 223.

R. R. R. 90 100. DES MORTALITES qui arrivent annuellement sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient extirpées et cassées du système en quelques heures...

DES MORTALITES qui arrivent annuellement sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient extirpées et cassées du système en quelques heures...

DES MORTALITES qui arrivent annuellement sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient extirpées et cassées du système en quelques heures...

DES MORTALITES qui arrivent annuellement sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient extirpées et cassées du système en quelques heures...

DES MORTALITES qui arrivent annuellement sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient extirpées et cassées du système en quelques heures...

DES MORTALITES qui arrivent annuellement sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient extirpées et cassées du système en quelques heures...

DES MORTALITES qui arrivent annuellement sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient extirpées et cassées du système en quelques heures...

DES MORTALITES qui arrivent annuellement sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient extirpées et cassées du système en quelques heures...

DES MORTALITES qui arrivent annuellement sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient extirpées et cassées du système en quelques heures...

DES MORTALITES qui arrivent annuellement sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient extirpées et cassées du système en quelques heures...

DES MORTALITES qui arrivent annuellement sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient extirpées et cassées du système en quelques heures...

DES MORTALITES qui arrivent annuellement sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient extirpées et cassées du système en quelques heures...

DES MORTALITES qui arrivent annuellement sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient extirpées et cassées du système en quelques heures...

Compagnie d'Assurance LA ROYALE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Capital... 42,000,000 \$... Assurances contre le feu sur toutes espèces de propriétés...

VENTILATEURS ET CLEFS. PATENTES DE CAMPBELL. dont on fait un usage presque exclusif dans les Hôtels, les Bureaux et les Chambres à Coucher...

PILULES CATHARTIQUES d'AYER. Pour toutes les fins comme médecine laxative.

PILULES CATHARTIQUES d'AYER. Pour toutes les fins comme médecine laxative.

PILULES CATHARTIQUES d'AYER. Pour toutes les fins comme médecine laxative.

PILULES CATHARTIQUES d'AYER. Pour toutes les fins comme médecine laxative.

PILULES CATHARTIQUES d'AYER. Pour toutes les fins comme médecine laxative.

PILULES CATHARTIQUES d'AYER. Pour toutes les fins comme médecine laxative.

PILULES CATHARTIQUES d'AYER. Pour toutes les fins comme médecine laxative.

PILULES CATHARTIQUES d'AYER. Pour toutes les fins comme médecine laxative.

PILULES CATHARTIQUES d'AYER. Pour toutes les fins comme médecine laxative.

PILULES CATHARTIQUES d'AYER. Pour toutes les fins comme médecine laxative.

PILULES CATHARTIQUES d'AYER. Pour toutes les fins comme médecine laxative.